



L'ASSURANCE
MUTUELLE DES
FABRIQUES DE MONTRÉAL

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

RAPPORT
ANNUEL
2014

TABLE DES MATIÈRES

Présentation

Votre Mutuelle	4
Mot du président du conseil d'administration	6
Revue des activités	10

Gouvernance

La structure organisationnelle	13
Les membres du conseil d'administration	14
Le conseil d'administration	16
Le comité exécutif	16
Les comités du conseil d'administration	17

États financiers

Rapport de l'auditeur indépendant	20
État des résultats	23
État du résultat global	24
État des variations de l'avoir des membres	25
État de la situation financière	26
État des flux de trésorerie	27
Notes complémentaires	28

« Être membre de la Mutuelle, une histoire de fierté et de cœur »»



Depuis 162 ans, L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal soutient et protège la communauté chrétienne du Québec en assurant son patrimoine bâti et architectural.

À titre d'experts en assurance pour les fabriques et les institutions religieuses du Québec, nous œuvrons à la protection de l'intérêt collectif et individuel des membres — non pour les profits. Nous offrons des produits, des services et des conseils portant sur l'assurance des biens et de la responsabilité **dans un esprit d'entraide et une perspective de pérennité.**



LA MUTUELLE, FIÈRE PARTENAIRE DE VOTRE AVENIR

- › Assurances
- › Formations
- › Programmes et subventions



VOTRE MUTUELLE

En faisant partie de la Mutuelle, chaque membre contribue à la santé financière de la communauté catholique romaine, car les efforts de chacun en matière de prévention se traduisent par un effet collectif positif pour l'ensemble de la communauté.

NOTRE MISSION

Soutenir, par l'entraide et la mise en commun, les besoins d'assurance de l'Église catholique romaine au Québec.

NOTRE VISION

Être un partenaire privilégié pour les fabriques, les diocèses, les évêchés et les institutions religieuses.

Être reconnue par les responsables de bâtiments religieux comme le meilleur fournisseur de produits d'assurance.

Être reconnue par la communauté financière et les organismes de réglementation comme une institution financière solide, crédible et compétente.

NOS VALEURS

La protection, la dignité et la valorisation de chaque membre

La primauté de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel

L'entraide, la solidarité, l'équité et la bonne foi

Le mutualisme

La gouvernance démocratique et la transparence

La prévention et la prudence – *garantes de notre solidité financière et de notre pérennité*

FAITS SAILLANTS 2014

2,4 G\$

**VALEUR PROTÉGÉE
ET ASSURÉE**

du patrimoine religieux

2,4 M\$

**SOMME
REDISTRIBUÉE EN 2014**

à nos membres en programmes,
subventions et ristournes

NOTRE COMMUNAUTÉ DES MEMBRES EN QUELQUES CHIFFRES

486

FABRIQUES

catholiques romaines
des principaux diocèses
desservis par la Mutuelle
(voir carte ci-dessous)

525
en 2013*

40

INSTITUTIONS

religieuses catholiques
romaines du Québec

60

INSTITUTIONS

d'autres confessions
chrétiennes du Québec



* La différence est majoritairement le résultat
des fusions de paroisses.

Ces données arrondies ont été évaluées
en date du 31 décembre 2014.



MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers membres,

Depuis 1853 se succèdent à la barre de la Mutuelle des gens de cœur et de passion qui, comme vous et moi, se sont donné pour mission d'assurer la protection et la pérennité de leur église et de ses membres. Subvenir aux besoins d'assurance des membres dans un esprit mutualiste d'entraide et de mise en commun prend aujourd'hui plus que jamais un sens particulier.

Alors que se chevauchent les nouveaux défis de l'environnement que nous connaissons aujourd'hui, notre rôle à tout un chacun au sein de la Mutuelle, à l'image de celui que joue chacun dans sa communauté, s'apparente maintenant à celui de « bâtisseur ».

Au cours de l'année 2014, toute l'équipe de la Mutuelle s'est affairée à poursuivre l'érection d'un édifice moderne solide, capable de répondre aux besoins actuels et à venir des membres. De belles avancées ont été réalisées au bénéfice de l'ensemble des membres et c'est donc avec plaisir que je vous sou mets, au nom du conseil d'administration, le rapport annuel de L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014.

RÉSULTATS FINANCIERS

Cette année, la Mutuelle affiche un résultat global de 483 000 \$ en légère baisse par rapport au surplus de 537 000 \$ enregistré en 2013. Cette baisse reflète cependant l'effet net de variations plus importantes en ce qui a trait aux produits et aux charges composant le résultat technique ainsi qu'aux produits nets de placements, à l'attribution et aux subventions.

Produits et charges composant le résultat technique

Au chapitre des opérations d'assurances, les primes nettes acquises poursuivent une décroissance régulière et se chiffrent à près de 100 000 \$ de moins qu'en 2013 alors que la portion cédée aux réassureurs est restée la même. La baisse des produits nets fut toutefois compensée par une réduction de 494 000 \$ des charges. L'effet net est donc une amélioration de 403 000 \$ du résultat technique par rapport à l'année précédente.

Les sinistres bruts se sont élevés à 1,6M\$ en 2014 comparativement à 4,3M\$ en 2013. Notons que 2013 affichait notre plus haut sommet depuis dix ans. Le niveau des sinistres de 2014 s'approche de la moyenne annuelle de 1,7M\$ pour la même période lorsqu'on exclut le plateau de 2013.

Les frais d'administration, excluant les amortissements, ont augmenté de 170 000 \$ en 2014. Cette augmentation résulte principalement d'une hausse de 236 000 \$ des charges salariales compensées par diverses réductions, notamment dans le domaine des honoraires professionnels. Ces dépenses sont cohérentes avec notre stratégie visant à soutenir le déploiement du plan quinquennal amorcé en 2013 ainsi qu'à offrir une gamme de services plus élaborée et encore mieux adaptée aux besoins des membres tout en demeurant conforme au cadre normatif.

Produits nets de placements

Au cours de 2013, le conseil d'administration a transféré les responsabilités du comité de placements au comité exécutif avec, pour mandat, d'assurer la mise en place d'une structure de gouvernance des placements mieux adaptée aux priorités et au cadre de gestion des risques. Cette opération maintenant complétée a nécessité la disposition de certains placements et provoqué la matérialisation en cours d'exercice de gains inhabituels importants. Les produits nets de placements se chiffrent donc à 6,1M\$, en hausse de 3,7M\$ par rapport à leur niveau de 2013 (2,4M\$) et en hausse de 3,9M\$ par rapport à la moyenne des cinq années précédentes (2,2M\$).

Notons que l'ensemble des produits inhabituels générés par l'opération de transfert de titres fut réinvesti dans le portefeuille de placements.

Comme la politique d'attribution actuelle est fondée sur une moyenne historique des produits de placements dans le but d'en assurer la stabilité, le conseil d'administration est d'avis qu'il serait préférable de ne pas les considérer dans le calcul des attributions pour 2016 et de maintenir constant le niveau d'attribution à long terme. Par ailleurs, le conseil d'administration envisage de réviser la politique d'attribution à cette fin au cours de 2015.

Attribution, subventions et programmes

Nous avons distribué aux membres cette année 2,4M\$ sous forme d'attribution, de subventions et de programmes. Le versement d'attribution s'est établi à 1,9M\$ conformément à notre politique en vigueur qui vise à redistribuer 85% de la moyenne des revenus de placements des trois années précédant la dernière année.

Au début de 2013, le conseil d'administration affectait une somme de 800 000 \$ provenant des surplus de l'ancien programme stratégique de protection afin d'améliorer le programme biennal de maintien des systèmes de détection incendie. Ainsi, en plus des avantages déjà acquis des précédentes éditions, l'édition 2013-2014 du programme biennal couvrirait désormais en partie les frais de certaines pièces et de réparations, notamment lors de la visite d'inspection subventionnée. Nous avons versé 375 000 \$ en 2014 en vertu de ce programme.

Conformément à ce qui fut annoncé l'an dernier, le Centre d'entraide et de prévention (CEP) a démarré ses activités en 2014 et atteindra sa vitesse de croisière au cours des deux prochaines années. Le CEP est en fait un programme permanent qui soutient les membres et leur offre un ensemble de services et d'activités à valeur ajoutée de formation et de réseautage dans la plus pure tradition d'entraide et de mutualisme. Nous avons versé 168 000 \$ en frais directs pour ce programme en 2014 qui est appelé à gagner en importance au cours des prochaines années et dont je vous reparlerai dans quelques instants.

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE

Gouvernance et conformité

Construire et maintenir en bonne santé l'édifice de la Mutuelle afin d'assurer la protection de vos intérêts et de l'intérêt public nécessite d'assurer la conformité constante de nos pratiques d'affaires et de gouvernance à des normes qui ne cessent d'évoluer. Les vents de changement affectant l'industrie des services

financiers ne sont pas sans nous affecter et c'est ainsi qu'en octobre 2013, la Mutuelle modifiait son règlement général afin que tous les postes au conseil d'administration deviennent électifs. À l'assemblée annuelle d'avril 2014, huit postes d'administrateurs d'office ont été abolis et dix postes d'administrateurs ont fait l'objet d'un scrutin. Je tiens d'ailleurs à profiter de cette occasion afin de remercier et de féliciter tous ceux qui ont participé à cet exercice important pour la Mutuelle.

Depuis la fin de 2014, le nouveau conseil d'administration s'est réuni à diverses reprises afin de discuter et d'adopter une toute nouvelle structure de gouvernance et de gestion présentée sous la forme d'un manuel de gouvernance unique regroupant l'ensemble des politiques corporatives pour la plupart révisées. Le manuel sert désormais de base à la formation et à l'encadrement des administrateurs et dirigeants.

Il est également fondé sur le Processus corporatif de planification et de gestion (PCPG) progressivement mis en œuvre depuis deux ans afin d'assurer le bon déroulement des activités et la saine gestion des risques au sein de la Mutuelle. En vertu du PCPG, le manuel de gouvernance sera mis à jour et révisé annuellement par le conseil d'administration.

L'adoption du manuel de gouvernance revêt également une importance particulière, non seulement parce qu'il amène la remise en question de tous les aspects de la gestion de la Mutuelle, mais aussi parce qu'il documente la façon dont la Mutuelle et son conseil d'administration s'acquittent de leurs obligations en vertu du cadre normatif en vigueur et contrôlé par l'Autorité des marchés financiers.

Plan quinquennal

Ce plan amorcé en 2013 et visant le réexamen de l'ensemble des dossiers des membres dans le but d'assurer le bon usage du produit d'assurance et le respect des valeurs mutualistes en est à sa deuxième année. Les dossiers présentant d'importants écarts de risque ont fait l'objet de nouvelles mesures de souscription en cours d'année et lors de la préparation du renouvellement de 2015.

Selon les particularités propres à chaque dossier, les nouvelles mesures de souscription continuent d'être appliquées autant que possible de façon mesurée, progressive et équitable pour tous les membres.

Centre d'entraide et de prévention

L'arbitrage des valeurs d'entraide, d'équité et d'équilibre entre l'intérêt individuel et collectif, de même que le souci d'assurer la pérennité de l'institution sont au cœur des préoccupations du conseil d'administration. À cette « croisée des chemins », et conscients des défis que peuvent représenter, d'une part, les questionnements engendrés lors du déploiement du plan quinquennal chez certains membres et, d'autre part, la nécessité de ne pas compromettre indûment l'intégrité et l'équilibre du modèle d'affaires de la Mutuelle, celle-ci mettait sur pied en début d'année le nouveau Centre d'entraide et de prévention (CEP ou Centre) qui déjà, au terme de sa première année d'existence, s'avère un franc succès.

À ce jour, plus de 218 personnes ont participé à des formations, 198 se sont inscrites au Club L'entraide et c'est sans compter les membres touchés par le nouveau bulletin, *Les chemins de l'entraide*, et le Forum des membres qui est maintenant organisé par le Centre.

Dans cette même perspective qui consiste à offrir davantage de soutien et à mieux satisfaire les besoins et les attentes des membres, la Mutuelle a transféré au Centre la gestion des programmes de subventions avec le mandat de le bonifier et d'en favoriser l'accessibilité.

En 2015, c'est plus d'une quinzaine de formations et ateliers qui seront offerts sur des thèmes liés à la prévention et suggérés par les membres, tels que les premiers soins en église, la prévention en pastorale, la collecte de fonds prudente, la gestion de contrats, etc. Le Centre a également pour objectif d'intégrer à son offre divers services-conseils et de l'accompagnement en rendant accessible l'expertise des partenaires de la Mutuelle en divers domaines. À ce titre, nous comptons tous sur votre participation au Grand rendez-vous des membres de la Mutuelle qui se tiendra cet automne aux bureaux du CEP à Sorel-Tracy.

En plus d'une foule d'activités et de formations, l'événement réunira un ensemble d'intervenants et de fournisseurs qui vous renseigneront sur tous les aspects prudentiels liés à la gestion d'immeubles à caractère religieux et aux activités sous-jacentes.

Nos membres font face à de dures réalités : responsabilités accrues, moins de ressources, moins de confrères pour partager les tâches et responsabilités. Bon nombre peuvent se sentir dépourvus ou isolés face à la complexité que peut représenter la gestion d'un ensemble religieux. Quel fabuleux concept que le CEP pour aider les membres de manière tangible et pour favoriser l'entraide entre eux, ainsi que celle entre eux et leur Mutuelle !

Une mutuelle à l'emblème de la fierté de ses membres

Avant de poursuivre, permettez-moi de vous remercier et de remercier les membres du conseil d'administration qui vous représentent avec diligence et passion. Je les remercie pour la confiance qu'ils m'ont témoignée dans ce troisième mandat à la présidence du conseil d'administration.

« Nous sommes à construire une communauté d'intérêts, à lui prodiguer des produits et services dont elle a besoin en respectant les moyens disponibles, et en observant des valeurs d'équité et de partage. »

Je remercie également, au nom du conseil d'administration, les directeurs et tous les employés pour leur indéfectible soutien et leur loyauté.

Rien n'est plus facile que de construire un palais quand on dispose de moyens illimités. Cependant, dans le contexte complexe et difficile que l'on connaît, cela relève d'une autre catégorie de chantiers et de bâtisseurs.

En effet, nous sommes à construire une communauté d'intérêts, à lui prodiguer des produits et services dont elle a besoin en respectant les moyens disponibles, et en observant des valeurs d'équité et de partage. Vous pensez peut-être que je parle uniquement de l'œuvre de l'équipe de la Mutuelle ; eh bien non, je parle aussi de vous qui êtes l'âme de notre institution.

Je parle des femmes et des hommes de cœur qui donnent une partie d'eux-mêmes pour le bien de leur Église et de leur communauté. Ces gens qui, aujourd'hui, doivent faire beaucoup avec peu et qui sont un modèle d'entraide et de persévérance que nous sommes fiers d'assurer et de servir – et sans qui nous ne serions pas là.

Une autre façon d'exprimer notre crédo, *in solidum, in solidum*, c'est assurément de vous remercier chaleureusement pour votre soutien et de vous inviter à porter au sein de votre mutuelle l'emblème de la fierté : celle de ceux qui savent bien faire, qui savent aider, qui savent s'entraider... et qui reconnaissent ce que veut dire se souvenir, protéger pour le futur et partager avec le souci de l'intérêt commun.



Monsieur Robert TASSÉ
président du conseil d'administration

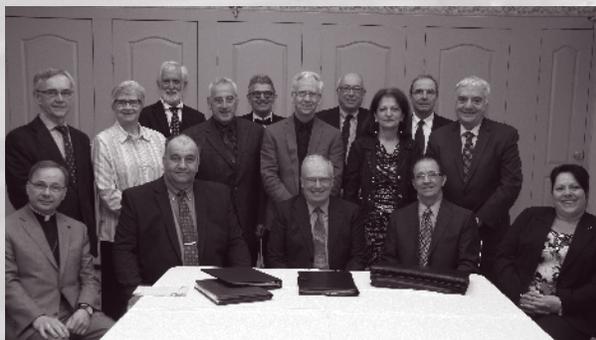
REVUE DES ACTIVITÉS 2014

PLAN QUINQUENNAL 2013-2017

Franc succès pour la collectivité : la révision des dossiers en cours, le portefeuille en voie de redressement, les inspections des grandes valeurs complétées. Nous cheminons vers un programme de reconnaissance qui valorise nos membres et les bons comportements.

CONSEIL D'ADMINISTRATION À 100 % ÉLU

Depuis le 29 avril 2014, tous les administrateurs du conseil d'administration de la Mutuelle sont élus et choisis par les membres.



Le conseil d'administration au 29 avril 2014.

PROGRAMME D'AIDE POUR LES SYSTÈMES DE DÉTECTION INCENDIE

Toujours efficace, le programme biennal de maintien des systèmes de détection incendie aide plus d'un membre sur deux et contribue activement à contrôler les risques d'incendie chez nos membres.

Depuis l'automne 2014, le programme est désormais chapeauté par le Centre d'entraide et de prévention.

NOTRE COMITÉ BÉNÉVOLE DES MEMBRES

Instauré en 2013, le comité bénévole des membres est précieux aux yeux de l'équipe de la Mutuelle. En plus de nous aider avec l'organisation du Forum des membres, le comité nous donne l'occasion de mieux comprendre la réalité de nos membres et d'avancer dans la même direction qu'eux!



Le Curé Labelle et Dame Lucie, personnages historiques invités à l'édition 2014 du Forum, entourés de Daniel Beaulieu, directeur du CEP, Clément Beauchemin, Maryse Fontaine et Pierre Lemay.

APPUI SOLIDE POUR VEILLER SUR LES PLACEMENTS

En juillet 2014, la Mutuelle a confié la gestion des activités du comité de placements à une firme spécialisée qui veille à temps plein sur la rentabilité de nos économies.

AMÉLIORATION DES PRATIQUES DE GESTION

L'adhésion de la majorité des membres aux prélèvements préautorisés a permis d'améliorer l'efficacité opérationnelle et de réduire les coûts d'opération.

2014 L'ARRIVÉE OFFICIELLE DU CEP



Le Centre d'entraide et de prévention est un service d'aide et de soutien pleinement dévoué aux membres.

Principalement financé par le recentrage d'activités auparavant soutenues par la Mutuelle, le CEP agit maintenant de façon directe et active auprès des membres.

La raison d'être du CEP est simple : informer, éduquer et soutenir les membres dans toutes les dimensions de leur rôle de gestionnaires d'édifices religieux et publics. Grandement motivée par l'accueil favorable et enthousiaste de nos membres, l'équipe du CEP a travaillé avec ardeur en cette première année!

FORMATIONS ET ATELIERS

218 PARTICIPANTS

15 SÉANCES DE FORMATION EN RÉGION portant sur l'assurance, la prévention et la responsabilité en matière de gestion d'édifices religieux et publics, représentant 50 heures de formation et d'échanges fructueux avec nos membres.



FORUM DES MEMBRES ÉDITION 2014

125 PARTICIPANTS

23 EXPOSANTS, ENTREPRISES DE SERVICES pour renseigner les participants.



L'ENTRAIDE, UN CLUB UNIQUE EN SON GENRE

198 MEMBRES

Un réseau unique de marguilliers et d'administrateurs d'édifices religieux.

Les chemins de l'entraide - Première édition en novembre du bulletin trimestriel du CEP. Outil indispensable pour assurer le dialogue entre la Mutuelle et ses membres!



Les deux principaux acteurs du CEP, Daniel Beaulieu et Josée Brûlé, en discussion avec Jean Saint-Aubin, le directeur, prévention et gestion des risques.

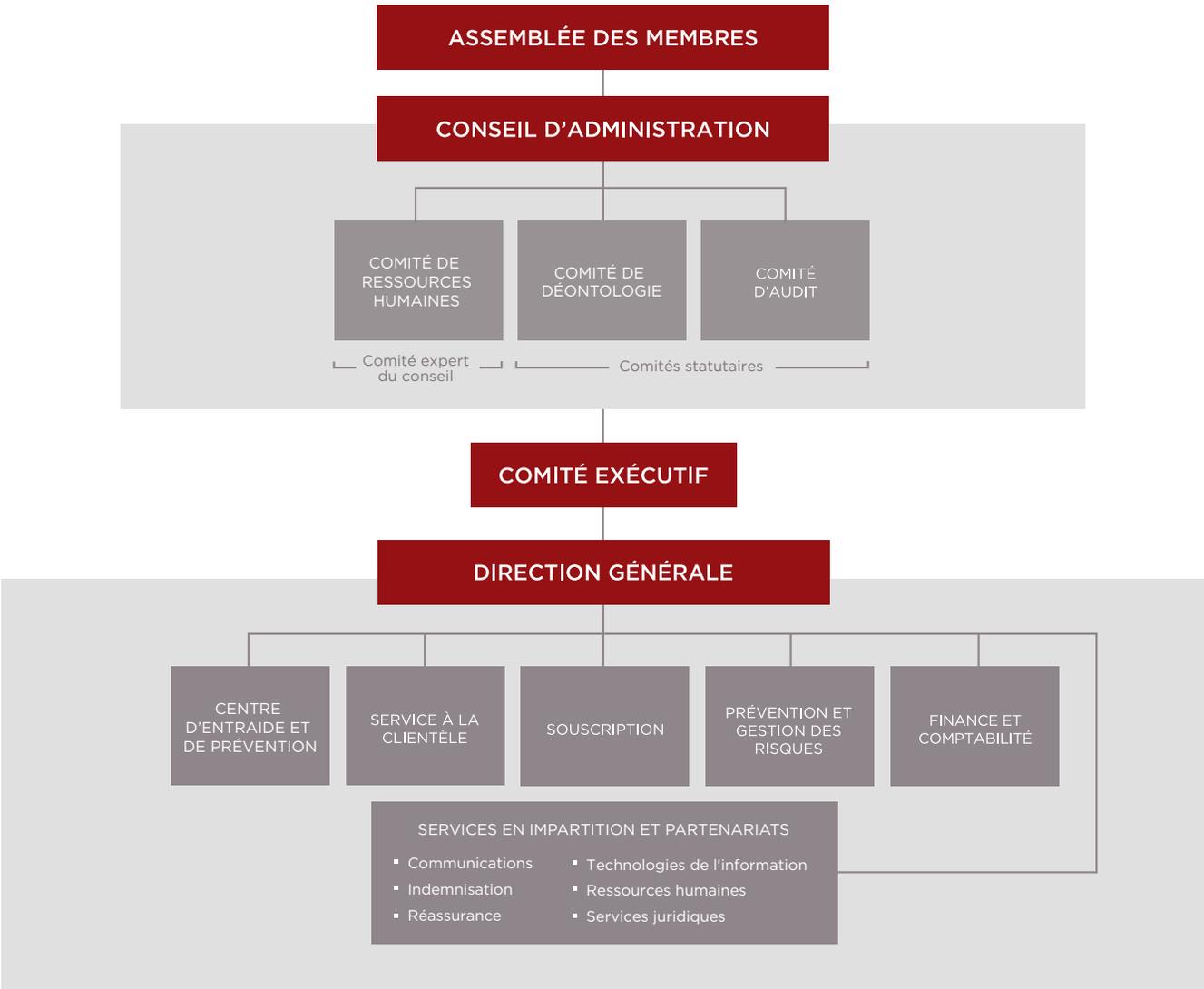
Les données ont été compilées en date du 31 mars 2015.



GOUVERNANCE

En tant qu'institution financière réglementée, L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal doit s'assurer du respect des lois et de la protection de l'intérêt des membres et du public. À cette fin, le conseil d'administration a établi un programme de gouvernance qui s'inspire des meilleures pratiques sur la régie d'entreprise tout en les adaptant à son caractère mutualiste particulier et à sa taille.

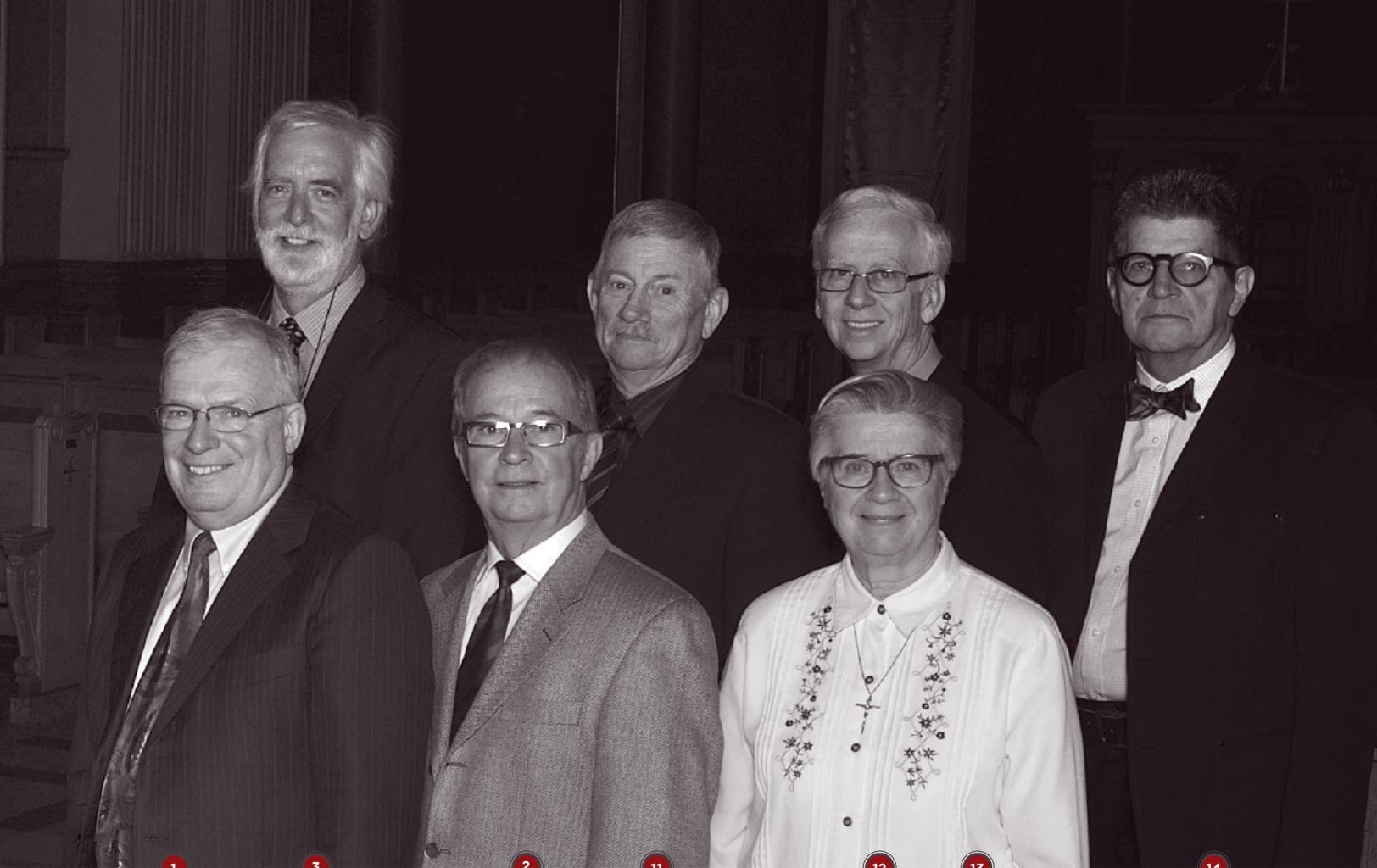
LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE





LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 1** Monsieur **ROBERT TASSÉ**, CPA, CGA
Président du conseil d'administration
 Siège du territoire diocésain de
 Saint-Jean-Longueuil
- 7** Madame **CHANTALE FOISY**
 Siège sans critère de représentativité régionale
- 2** Monsieur **GILLES GAUDET**
Premier vice-président
 Siège sans critère de représentativité régionale
- 8** Monsieur **GAÉTAN DESJARLAIS**
 Siège du territoire diocésain de Nicolet
- 3** Monsieur **STÉPHANE BERTRAND**, CPA, CA
Deuxième vice-président
 Siège sans critère de représentativité régionale
- 9** Monsieur **ROGER VALLÉE**
 Siège sans critère de représentativité régionale
- 4** Monseigneur **JEAN-JACQUES MARTIN**
 Siège du territoire diocésain de Montréal
- 10** Madame **DANIELLE PAGÉ**
 Siège du territoire diocésain de Joliette
- 5** Monseigneur **RAYMOND POISSON**
 Siège du territoire diocésain de Saint-Jérôme
- 11** Monsieur **CLÉMENT BEAUCHEMIN**
 Siège du territoire diocésain de Sherbrooke
 (succède à monsieur Michael P. Tinker
 en septembre 2014)
- 6** Monsieur **DENIS CHARPENTIER**, CPA, CA
 Siège du territoire diocésain de
 Saint-Hyacinthe
- 12** Sœur **SYLVIA DUPUIS**, m.i.c.
 Représentante des institutions religieuses
 catholiques romaines



1

3

2

11

12

13

14

13 Monsieur **GILLES LAVIGNE**
Siège du territoire diocésain de Valleyfield

14 Monsieur **RÉGIS TREMBLAY**
Siège sans critère de représentativité régionale

Monsieur SYLVAIN R. BEAULIEU, Adm.A.
Directeur général
Secrétaire d'office du conseil d'administration
et du comité exécutif

Monsieur **YVES CARRIÈRE, CPA, CGA**
Représentant de fabrique élu par les membres
(fin de mandat, 29 avril 2014)

Monsieur **CLAUDE LAROSE**
Administrateur d'office nommé par l'évêque
Diocèse de Nicolet
(fin de mandat, 29 avril 2014)

Monsieur **NORMAND PAQUETTE**
Administrateur d'office nommé par l'évêque
Diocèse de Sherbrooke
(fin de mandat, 29 avril 2014)

Monsieur **MICHAEL P. TINKER**
Siège du territoire diocésain de Sherbrooke
(démissionne en août 2014)

Prière de noter que depuis le 29 avril 2014 et conformément au Règlement général de la Mutuelle, tous les membres du conseil d'administration sont désormais élus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mandat du conseil d'administration

Le conseil d'administration représente les membres et est responsable de la Mutuelle. Il surveille la façon dont celle-ci exerce ses activités et supervise la haute direction à qui incombe la gestion courante des affaires. Le conseil a pour mandat d'approuver l'orientation stratégique de la Mutuelle, y compris sa mission, sa vision et ses valeurs. Il est responsable d'examiner les risques identifiés par la direction ainsi que les politiques, les procédures et les programmes adoptés par la Mutuelle afin de réduire ces risques.

Le mandat du président

Le président dirige et préside les assemblées des membres et les assemblées du conseil d'administration. Il agit comme porte-parole du conseil d'administration auprès de la direction et des tiers. Il exécute les mandats qui lui sont confiés par le conseil d'administration, préside le comité exécutif et est membre d'office de tous les comités à l'exception du comité d'audit et du comité de déontologie.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif traite, entre les réunions du conseil d'administration, les affaires courantes de la Mutuelle, sous réserve des pouvoirs et fonctions du directeur général, de ceux qui, en vertu des lois applicables, doivent être exercés par un comité statutaire et de ceux que le conseil d'administration se réserve expressément par règlement. Le comité exécutif doit rendre compte de ses activités à chaque assemblée des administrateurs.

- Monsieur **ROBERT TASSÉ**, CPA, CGA | *président*
- Monsieur **GILLES GAUDET** | *premier vice-président*
- Monsieur **STÉPHANE BERTRAND**, CPA, CA | *deuxième vice-président*



Le comité exécutif accompagné par le directeur général, Sylvain Beaulieu.

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les comités du conseil d'administration permettent aux administrateurs de consacrer les ressources nécessaires à l'étude de sujets particuliers. La loi oblige le conseil d'administration à former un comité d'audit et un comité de déontologie.

Le comité d'audit

Le comité d'audit est composé majoritairement d'administrateurs qui siègent exclusivement à ce comité. Dans l'exercice de ses fonctions, ce comité a le droit d'examiner les livres, les registres et les comptes de la Mutuelle et doit statuer sur l'efficacité des contrôles internes et sur la conformité aux normes comptables afin que les états financiers présentent un portrait fidèle de la situation financière et des risques d'affaires de la Mutuelle. C'est ce comité qui recommande au conseil d'administration d'adopter les états financiers audités.

 Monsieur **DENIS CHARPENTIER**, CPA, CA | *président*

 Monsieur **STÉPHANE BERTRAND**, CPA, CA

 Monsieur **GILLES LAVIGNE**

Le comité de déontologie

Le comité de déontologie doit voir à ce que des règles appropriées soient élaborées pour assurer l'application des dispositions de la loi en matière de transactions avec des initiés et en matière de conflits d'intérêts. Ce comité est tenu par la loi de faire enquête lors de dénonciations et de produire un rapport annuel sur ses activités directement à l'Autorité des marchés financiers. Dans le cadre de son mandat élargi, ce comité est également responsable d'étudier toutes les questions d'ordre éthique, de conformité et de gouvernance et de faire les recommandations appropriées au conseil d'administration.

 Madame **CHANTALE FOISY** | *présidente*

 Monsieur **GAÉTAN DESJARLAIS**

 Madame **DANIELLE PAGÉ**

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(SUITE)

Le comité de ressources humaines

Ce comité est responsable de recommander au conseil d'administration l'adoption de politiques en matière d'évaluation et de rémunération des instances. Il dirige, en conformité avec les politiques, les évaluations requises sur l'efficacité du conseil d'administration, les administrateurs, les comités du conseil d'administration et la haute direction. Ce comité est aussi responsable de planifier la relève et de recommander au conseil d'administration une politique sur la rémunération des administrateurs et de la haute direction. Lors d'élections au conseil d'administration, ce comité agit d'office à titre de comité de mise en candidature.



Monsieur **GILLES GAUDET** | *président*



Monsieur **STÉPHANE BERTRAND**, CPA, CA



Monseigneur **JEAN-JACQUES MARTIN**

ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2014



L'ASSURANCE
MUTUELLE DES
FABRIQUES DE MONTRÉAL

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **L'ASSURANCE MUTUELLE DES FABRIQUES DE MONTRÉAL**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2014, et les états des résultats, du résultat global, des variations de l'avoir des membres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la Mutuelle portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Mutuelle. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 25 février 2015

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A119429

Certificat de l'actuaire

J'ai évalué le passif des polices incluant les sommes à recouvrer auprès des réassureurs dans l'état de la situation financière de L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal au 31 décembre 2014 et sa variation dans l'état du résultat global pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de l'assureur.

Voici les résultats de mon évaluation ainsi que les montants figurant dans l'état annuel:

Passif des sinistres (^{'000} \$)	Montants inscrits à l'état annuel	Estimation de l'actuaire
(1) Sinistres et frais de règlement non payés directs	2 981	2 981
(2) Sinistres et frais de règlement non payés acceptés	0	0
(3) Sinistres et frais de règlement non payés bruts (1) + (2)	2 981	2 981
(4) Sommes à recouvrer des réassureurs	2 381	2 381
(5) Autres sommes à recouvrer	0	0
(6) Autres éléments de passif	0	0
(7) Sinistres et frais de règlement non payés nets (3) – (4) – (5) + (6)	600	600

Passif des primes (^{'000} \$)	Montants inscrits à l'état annuel	Estimation de l'actuaire
(1) Passif des primes non gagnées brut		843
(2) Passif des primes non gagnées net		609
(3) Primes non gagnées brutes	1 741	
(4) Primes non gagnées nettes	804	
(5) Insuffisance de primes	0	0
(6) Autres éléments de passif	0	0
(7) Frais d'acquisition reportés	0	
(8) Maximum de frais d'acquisition nets pouvant être reportés (4) + (5) + (9) col. 1 – (2) col. 2		291
(9) Commissions non gagnées	96	

À mon avis, le montant du passif des polices net des sommes à recouvrer auprès des réassureurs constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.



Xavier Bénarosch, FCAS, FICA

19 février 2015
Date de l'opinion

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2014

2013

OPÉRATIONS D'ASSURANCE

PRODUITS

Primes brutes souscrites	7 087 725 \$	7 124 959 \$
Primes brutes acquises	7 094 555 \$	7 188 302 \$
Primes acquises cédées aux réassureurs	(4 795 914)	(4 794 669)
Primes nettes acquises	2 298 641	2 393 633
Commissions de réassurance	795 373	791 242
	3 094 014	3 184 875

CHARGES

Sinistres et frais de règlement (note 11)	1 595 149	4 334 845
Recouvrements des réassureurs	(1 074 788)	(3 102 055)
Sinistres et frais de règlement nets	520 361	1 232 790
Frais d'administration (notes 13, 14, 20)	2 818 039	2 588 603
Frais de gouvernance	225 896	236 934
	3 564 296	4 058 327

DÉFICIT DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE

(470 282) (873 452)

OPÉRATIONS DE PLACEMENTS

Produits de placements (note 8)	6 240 471	2 542 241
Honoraires de gestion et de garde	(131 548)	(155 204)
	6 108 923	2 387 037

EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT ATTRIBUTION ET AUTRES DÉPENSES

5 638 641 1 513 585

Attribution aux membres	1 880 270	1 935 850
Subventions aux membres – Programme stratégique de protection et autres programmes d'amélioration ou d'inspection	374 385	396 398
Centre d'entraide et de prévention (note 6)	168 035	-
	2 422 690	2 332 248

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES

3 215 951 \$ (818 663)\$

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2014

2013

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	3 215 951 \$	(818 663)\$
---	---------------------	-------------

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Éléments susceptibles d'être reclassés à l'état des résultats

Variation des gains non réalisés sur les placements disponibles à la vente	2 139 459	2 482 988
Reclassement à l'état des résultats des gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	(4 948 502)	(1 216 114)
Reclassement à l'état des résultats des pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente	75 794	88 850
Variation nette survenue au cours de l'exercice sur les placements disponibles à la vente	(2 733 249)	1 355 724

RÉSULTAT GLOBAL	482 702 \$	537 061 \$
------------------------	-------------------	------------

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'AVOIR DES MEMBRES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

	Surplus libre	Surplus réservé	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
SOLDE au 31 décembre 2012	13 376 862 \$	28 364 683 \$	4 308 201 \$	46 049 746 \$
Résultat global de l'exercice				
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(818 663)	-	-	(818 663)
Autres éléments du résultat global				
Variation des gains non réalisés sur les placements disponibles à la vente	-	-	2 482 988	2 482 988
Reclassement à l'état des résultats des gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	-	-	(1 216 114)	(1 216 114)
Reclassement à l'état des résultats des pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente	-	-	88 850	88 850
Virement du surplus réservé	2 337 912	(2 337 912)	-	-
SOLDE au 31 décembre 2013	14 896 111	26 026 771	5 663 925	46 586 807
Résultat global de l'exercice				
Excédent des produits par rapport aux charges	3 215 951	-	-	3 215 951
Autres éléments du résultat global				
Variation des gains non réalisés sur les placements disponibles à la vente	-	-	2 139 459	2 139 459
Reclassement à l'état des résultats des gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	-	-	(4 948 502)	(4 948 502)
Reclassement à l'état des résultats des pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente	-	-	75 794	75 794
SOLDE au 31 décembre 2014	18 112 062 \$	26 026 771 \$	2 930 676 \$	47 069 509 \$

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2014

2013

ACTIF

Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 927 868 \$	1 777 112 \$
Débiteurs (note 9)	1 601 224	1 693 855
Frais payés d'avance	72 117	57 781
Placements (note 10)	45 106 626	46 249 619
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement (note 11)	2 381 511	2 288 941
Part des réassureurs dans les primes non acquises (note 12)	937 101	920 548
Immobilisations corporelles (note 13)	329 819	398 666
Immobilisations incorporelles (note 14)	309 425	317 807
	53 665 691 \$	53 704 329 \$

PASSIF

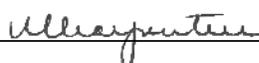
Passifs relatifs aux contrats d'assurances		
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement (note 11)	2 981 890 \$	2 834 349 \$
Primes non acquises (note 12)	1 741 403	1 748 233
Commissions de réassurance non acquises (note 15)	95 693	88 854
	4 818 986	4 671 436
Attribution aux membres à payer	467 713	477 133
Dettes d'exploitation		
Réassureurs	1 020 393	1 626 846
Autres	289 090	342 107
	6 596 182	7 117 522

AVOIR DES MEMBRES

Surplus libre	18 112 062	14 896 111
Surplus réservé	26 026 771	26 026 771
Cumul des autres éléments du résultat global	2 930 676	5 663 925
	47 069 509	46 586 807
	53 665 691 \$	53 704 329 \$

Pour le conseil d'administration :

 _____, administrateur

 _____, administrateur

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2014

2013

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	3 215 951 \$	(818 663)\$
Éléments hors caisse		
Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	(4 948 502)	(1 216 114)
Pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente	89 833	134 560
Amortissement de la prime sur les obligations	174 688	50 133
Amortissement des immobilisations corporelles	143 427	96 016
Amortissement des immobilisations incorporelles	103 392	90 948
Variations d'éléments du fonds de roulement	(552 168)	646 341
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(1 773 379)	(1 016 779)

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Obligations	(33 750 392)	(20 076 343)
Cession d'obligations	45 468 510	20 075 575
Actions cotées	(17 449 904)	(1 065 790)
Cession d'actions cotées	20 987 534	2 533 788
Fonds commun d'obligations	(8 976 386)	-
Fonds commun d'actions	(3 438 867)	-
Cession de fonds commun d'actions	253 230	-
Immobilisations corporelles	(74 580)	(318 612)
Immobilisations incorporelles	(95 010)	(232 815)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	2 924 135	915 803

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	1 150 756	(100 976)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice	1 777 112	1 878 088
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice	2 927 868 \$	1 777 112 \$

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Encaisse	2 927 868 \$	1 435 453 \$
Bons du Trésor, papiers commerciaux et billets escomptés	-	341 659
	2 927 868 \$	1 777 112 \$

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles provenant des :

Intérêts encaissés	971 013 \$	1 123 184 \$
Dividendes encaissés	550 144 \$	358 849 \$

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

1. ENTITÉ PRÉSENTANT LES ÉTATS FINANCIERS

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal (ci-après « la Mutuelle »), constituée en vertu d'une loi spéciale, est assujettie aux exigences de la Loi sur les assurances (Québec). La Mutuelle est autorisée par l'Autorité des marchés financiers à souscrire de l'assurance biens et responsabilité. La Mutuelle est limitée par ses statuts à n'assurer en biens et responsabilité que des bâtiments et activités à caractère religieux. Elle est exonérée d'impôt en vertu de l'article 149 (1) (m) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

La Mutuelle est domiciliée au Québec. Le siège social de la Mutuelle, qui est également son seul établissement d'affaires, est situé au 1071, rue de la Cathédrale, à Montréal (Québec).

2. RÔLE DE L'ACTUAIRE ET DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration de la Mutuelle. L'actuaire a comme responsabilité de veiller à ce que les hypothèses et les méthodes utilisées aux fins de l'évaluation du passif des polices soient conformes à la pratique actuarielle reconnue, aux lois en vigueur et aux règlements ou directives en la matière. L'actuaire doit aussi émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices de la Mutuelle à la date de l'état de la situation financière à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de police. L'examen visant à vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des données d'évaluation ainsi que l'analyse de l'actif de la Mutuelle sont des éléments significatifs à considérer dans l'établissement d'une opinion.

Aux fins de l'évaluation, le passif des polices comprend la provision pour sinistres non payés et frais de règlement, les primes non acquises, les commissions de réassurance non acquises ainsi que les parts des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement et dans les primes non acquises.

Les services de l'auditeur indépendant sont retenus par les membres en assemblée annuelle. La mission consiste à effectuer un audit indépendant et objectif des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et à faire rapport aux membres de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de la Mutuelle, en conformité avec les normes internationales d'information financière. En effectuant son audit, l'auditeur indépendant fait usage du travail de l'actuaire désigné et de son rapport sur le passif des polices de la Mutuelle. Le rapport de l'auditeur indépendant indique l'étendue de son audit ainsi que son opinion.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

3. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers de la Mutuelle ont été approuvés par le conseil d'administration le 25 février 2015.

Base d'évaluation

Les états financiers de la Mutuelle ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente évalués à la juste valeur.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle de la Mutuelle est le dollar canadien, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère la Mutuelle, laquelle est la monnaie de présentation.

Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les informations relatives aux jugements critiques posés dans le cadre de l'application des méthodes comptables qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans la note 10 « Placements » et la note 11 « Provision pour sinistres non payés et frais de règlement ».

Les informations concernant les hypothèses clés relatives à l'avenir et les estimations qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 4 – Principales méthodes comptables – Durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles;
- Note 10 – Placements;
- Note 11 – Provision pour sinistres non payés et frais de règlement.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

Classement des contrats d'assurance

Les contrats émis par la Mutuelle sont classés à titre de contrats d'assurance lorsque celle-ci accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie (le titulaire de la police) en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Le risque d'assurance est significatif si un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives dans n'importe quel scénario, à l'exclusion de scénarios qui manquent de substance commerciale. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition sont classés comme contrats d'investissement ou contrats de service. La Mutuelle a classé tous ses contrats comme des contrats d'assurance. Une fois classé, le contrat conserve son classement jusqu'à l'échéance de celui-ci même si le risque d'assurance décroît au cours de la période couverte.

Comptabilisation des produits

Les primes sont acquises au prorata de la période de couverture des polices d'assurance et comptabilisées en tant que produits. Les primes sont comptabilisées en tant que primes à recevoir et primes non acquises à la date de prise d'effet du contrat. Les primes à recevoir sont comptabilisées déduction faite des provisions pour créances douteuses.

Les commissions de réassurance sont comptabilisées sur la même base que les primes liées. Les commissions additionnelles sont comptabilisées lorsque le montant peut être évalué de façon fiable et lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés iront à la Mutuelle.

Les produits de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice de la façon suivante :

- Les intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- L'amortissement des escomptes et des primes sur obligations est comptabilisé selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- Les dividendes sur les placements en actions cotées sont comptabilisés à compter de la date ex-dividende;
- Les revenus de fonds communs sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Réassurance

Les traités de réassurance, qui transfèrent un risque d'assurance significatif, relèvent de l'IFRS 4 – Contrats d'assurance. Les cessions en réassurance sont enregistrées conformément aux termes des différents traités. Les actifs au titre des cessions en réassurance sont présentés séparément des passifs d'assurance correspondants. De même, les produits et les charges provenant des contrats de réassurance ne sont pas compensés par les produits et les charges des contrats d'assurance liés.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux en vigueur à la date de la transaction. Les gains ou les pertes de change sur les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à l'état des résultats, à l'exception des gains ou des pertes de change sur les actifs financiers disponibles à la vente qui ne sont pas des éléments monétaires. Ces derniers sont comptabilisés dans les variations des gains et des pertes non réalisés sur les placements disponibles à la vente inclus dans les autres éléments du résultat global.

Attribution aux membres

L'attribution aux membres est approuvée par le conseil d'administration avant la fin de l'exercice financier. Elle est déterminée en se basant sur une moyenne des produits de placements des trois dernières années précédant l'exercice antérieur et le paiement aux membres est effectué à raison de deux versements par année.

Subventions – Programme biennal

Par l'intermédiaire de son programme biennal, la Mutuelle vise à soutenir et à assurer le bon fonctionnement des systèmes de prévention d'incendie dans les bâtiments de certains membres qu'elle assure. Les coûts de ce programme sont comptabilisés en résultat lorsque les services sont engagés.

Centre d'entraide et de prévention

Les dépenses du centre d'entraide et de prévention sont constituées des salaires et des frais reliés directement au centre. Ces dépenses sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement lorsque la Mutuelle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les instruments financiers sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- Actifs financiers disponibles à la vente;
- Prêts et créances;
- Autres passifs financiers.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat sont présentés dans les produits de placements et les honoraires de gestion et de garde, à l'exception de la perte de valeur sur les débiteurs qui est présentée dans les frais d'administration.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant dans cette catégorie ou qui ne se qualifient pas pour la classification dans aucune autre catégorie d'actifs financiers. La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les placements ont été désignés comme étant disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur.

À l'exception des gains ou des pertes de change qui sont comptabilisés à l'état des résultats pour les éléments monétaires, les gains ou les pertes non réalisés afférents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que ces gains ou ces pertes soient réalisés ou qu'une perte de valeur de l'actif financier soit comptabilisée. Pour les actifs financiers non monétaires disponibles à la vente libellés en devises, les gains et les pertes de change sont compris dans les gains ou les pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Lorsqu'un placement est cédé ou qu'il subit une dépréciation, le gain ou la perte sur la cession, ou la perte de valeur comptabilisée aux autres éléments du résultat global est alors reclassé au poste « Produits de placements ».

Prêts et créances

Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Les primes à recevoir des assurés, les intérêts et dividendes à recevoir et les autres débiteurs sont classés comme prêts et créances et sont comptabilisés initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, incluant toute dépréciation. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés aux résultats.

Autres passifs financiers

L'attribution aux membres et les dettes d'exploitation sont classées comme autres passifs financiers et sont comptabilisées initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Juste valeur (suite)

L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur. La juste valeur des obligations, des actions et des fonds communs est basée sur leur cours de clôture à la fin de l'exercice. Si le marché d'un titre n'est pas actif, la juste valeur est établie par une technique d'évaluation faisant le plus possible appel aux données observées sur les marchés.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque fin d'exercice. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisé en résultat net.

À l'exception des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise du résultat net dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de reprise de la dépréciation n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

Dans le cas de la dépréciation d'un ou de plusieurs actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée, qui a été comptabilisée en autres éléments du résultat global, doit être reclassée en résultat net. En ce qui a trait aux instruments de capitaux propres disponibles à la vente, les pertes de valeur précédemment comptabilisées en résultat net ne sont pas reprises en résultat net, mais plutôt directement dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les bons du Trésor, les papiers commerciaux et les billets escomptés dont le terme est égal ou inférieur à trois mois à l'acquisition qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Actifs au titre des cessions en réassurance

Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement

La Mutuelle présente à l'actif la part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement afin d'indiquer l'ampleur du risque de crédit associé à la réassurance. Ces montants de réassurance, que l'on prévoit recouvrer à l'égard des sinistres non payés et des frais de règlement, sont comptabilisés à titre d'élément d'actif selon des principes compatibles avec la méthode utilisée par la Mutuelle pour déterminer le passif connexe.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs au titre des cessions en réassurance (suite)

Part des réassureurs dans les primes non acquises

La part des réassureurs dans les primes non acquises est comptabilisée à titre d'élément d'actif selon des principes compatibles avec la méthode utilisée par la Mutuelle pour déterminer le passif lié aux primes non acquises.

Dépréciation

Les actifs de réassurance font régulièrement l'objet de tests de dépréciation et des pertes de valeur sont enregistrées, si nécessaire. Le cas échéant, la Mutuelle rassemble les preuves objectives de perte de valeur et comptabilise des réductions de valeur selon les mêmes procédures que celles adoptées pour les actifs financiers évalués au coût amorti.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises sont évaluées selon le modèle du coût en vertu duquel les coûts capitalisés sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilité selon la méthode de l'amortissement linéaire, puisque ces actifs ont une durée d'utilité définie, aux taux annuels suivants :

Améliorations locatives	16,66 %
Mobilier, équipement de bureau et matériel informatique	20 %
Équipement de micro-informatique	33,3 %
Logiciels	20 %

La méthode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont réexaminées à chaque fin d'exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est comptabilisé au résultat net dans les frais d'administration.

Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles est revue à chaque fin d'exercice afin de déterminer s'il existe des indications qu'un actif a subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sa vente et sa valeur d'utilité. Pour déterminer sa valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de cet actif. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa valeur recouvrable.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passifs relatifs aux contrats d'assurance

Provision pour sinistres non payés et frais de règlement

La Mutuelle présente au passif la provision pour sinistres non payés et frais de règlement afin d'indiquer les obligations envers les titulaires de police. Cette provision constitue l'estimation du coût total pour le règlement de tous les sinistres survenus avant la clôture des états financiers, peu importe qu'ils aient été déclarés ou non à la Mutuelle. Puisque cette provision est nécessairement fondée sur des estimations, la valeur finale peut être différente des estimations.

La provision pour sinistres non payés et frais de règlement est d'abord établie au cas par cas, à mesure que les sinistres sont déclarés. Des provisions complémentaires sont constituées pour sinistres déclarés tardivement, pour sinistres déclarés, mais insuffisamment provisionnés, ainsi que pour l'ensemble des frais de règlement futurs de ces sinistres. Ces estimations sont faites sur la base de données historiques et de tendances actuelles en matière de sinistralité et elles prennent en compte les cadences de règlement observées. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, la provision pour sinistres non payés et frais de règlement est actualisée en utilisant un taux qui reflète le taux de rendement estimé du marché des actifs sous-jacents. Les méthodes établies pour les estimations sont périodiquement révisées et mises à jour, et tous les ajustements sont reflétés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils surviennent. Par conséquent, les sinistres et les frais de règlement sont déduits des produits lorsqu'ils sont engagés.

Primes non acquises

Les primes non acquises représentent la proportion des primes souscrites afférentes à la période de couverture restant à courir à la clôture de l'exercice.

Commissions de réassurance non acquises

Les commissions de réassurance non acquises sont comptabilisées à titre d'élément de passif selon des principes compatibles avec la méthode utilisée par la Mutuelle pour déterminer les primes non acquises.

Test de suffisance des passifs

La Mutuelle vérifie à chaque fin d'exercice la suffisance des primes non acquises. Il y a insuffisance de passifs si les primes non acquises sont réputées insuffisantes pour couvrir les coûts futurs estimés non actualisés liés à la tranche non échue des contrats d'assurance souscrits. Les insuffisances éventuelles sont intégralement et immédiatement comptabilisées au passif et en résultat net en constatant une charge complémentaire.

Avoir des membres

L'avoir des membres de la Mutuelle comprend le surplus libre, le surplus réservé et le cumul des autres éléments du résultat global.

Le surplus libre représente le cumul des excédents des produits non distribués de l'exercice courant et des exercices antérieurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avoir des membres (suite)

La réserve intitulée « Surplus réservé » comprend les besoins de liquidités aux fins de solvabilité, les investissements futurs dans le cadre des programmes ciblés et les montants en capital requis pour des sinistres futurs non déclarés et les frais de règlement.

Le cumul des autres éléments du résultat global représente principalement les gains latents quant aux instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente.

5. NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLIQUÉES ET NON ENCORE APPLIQUÉES

Nouvelles normes comptables appliquées

IAS 36 – Dépréciation d'actifs

En mai 2013, l'IASB a publié un amendement à l'IAS 36 – Dépréciation d'actifs qui propose d'ajouter de l'information additionnelle à fournir sur la valeur recouvrable des actifs dépréciés dans le cas où cette dernière est fondée sur la juste valeur, diminuée des coûts de sortie. Cet amendement clarifie également l'information à fournir sur cette valeur recouvrable à la suite de l'application de l'IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur. La Mutuelle a évalué que cet amendement n'a aucune incidence sur ses résultats ainsi que sur la présentation de ses états financiers.

IFRIC 21 – Droits ou taxes

En mai 2013, l'IASB a publié IFRIC 21 – Droits ou taxes qui porte sur le moment de la comptabilisation du passif selon IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels relativement au paiement d'un droit ou d'une taxe. L'application de l'interprétation n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Mutuelle.

Nouvelles normes comptables futures

L'*International Financial Reporting Interpretation Committee* (IFRIC) et l'*International Accounting Standards Board* (IASB) ont publié de nouvelles prises de position dont l'application sera obligatoire pour les exercices commençant après le 1^{er} janvier 2015. Plusieurs de ces nouvelles normes n'auront aucune incidence sur le résultat global et l'état de la situation financière de la Mutuelle, de sorte qu'elles ne sont pas abordées ci-après.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

5. NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLIQUÉES ET NON ENCORE APPLIQUÉES (suite)

Nouvelles normes comptables futures (suite)

IFRS 9 – Instruments financiers

Cette norme, rédigée dans le cadre du projet de remplacement de l'IAS 39 – Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, a été publiée en plusieurs phases. Elle s'appliquera rétrospectivement aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette norme aborde la classification et l'évaluation des actifs financiers et remplace les catégories de classification et d'évaluation de l'IAS 39 par un nouveau modèle mixte ne comportant que deux catégories, soit au coût amorti ou à la juste valeur. L'IFRS 9 remplace aussi les modèles d'évaluation des instruments de capitaux propres. Ces instruments doivent être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou du résultat global. La Mutuelle évaluera les impacts de cette norme sur ses états financiers.

6. CENTRE D'ENTRAIDE ET DE PRÉVENTION

Le centre d'entraide et de prévention (CEP) a pour mission première d'offrir des services complémentaires innovateurs, visant à aider les membres de la Mutuelle à mieux comprendre leurs couvertures d'assurances ainsi qu'à atténuer leurs risques. De plus, le CEP travaille conjointement avec les départements de la prévention et de l'indemnisation de la Mutuelle pour mettre en œuvre des moyens de sensibilisation à la prévention des sinistres et institue des volets de services éducatifs pour aider et améliorer la gestion des risques de tous les membres de la Mutuelle.

7. CHARGES LIÉES AU PERSONNEL

Les charges liées au personnel s'élèvent à 1 597 452 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 et à 1 168 181 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

8. PRODUITS DE PLACEMENTS

	2014	2013
Intérêts	877 252 \$	1 020 140 \$
Amortissement de la prime des obligations	(174 688)	50 133
Dividendes	532 921	390 414
Revenus de fonds communs	146 317	-
Pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente	(89 833)	(134 560)
Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	4 948 502	1 216 114
	6 240 471 \$	2 542 241 \$

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

9. DÉBITEURS

	2014	2013
Primes à recevoir des assurés	1 491 148 \$	1 474 156 \$
Intérêts et dividendes à recevoir	95 998	205 993
Autres	14 078	13 706
	1 601 224 \$	1 693 855 \$

La Mutuelle s'attend à recouvrer la totalité des débiteurs au plus tard dans les douze mois suivant la date de fin d'exercice.

10. PLACEMENTS

	2014		2013	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Obligations	20 507 001 \$	20 704 527 \$	31 209 002 \$	31 254 945 \$
Actions cotées	10 895 248	12 224 416	10 695 267	14 994 674
Fonds commun d'obligations	8 976 386	8 965 393	-	-
Fonds commun d'actions	3 233 942	3 212 290	-	-
	43 612 577 \$	45 106 626 \$	41 904 269 \$	46 249 619 \$

La valeur nominale des obligations est de 19 267 000 \$ au 31 décembre 2014 et de 31 017 029 \$ au 31 décembre 2013. Pour les obligations, le coût représente le coût amorti.

La Mutuelle examine semestriellement son portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente afin de déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée en résultat net. Pour ce faire, la Mutuelle doit faire preuve de jugement quant à savoir s'il existe une indication objective de dépréciation qui inclut, entre autres, des événements tels qu'une baisse importante ou prolongée, pour une période continue de vingt-quatre mois, de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres en deçà de son coût. Afin de déterminer ces critères, la Mutuelle s'est basée sur les mouvements historiques des prix dans son portefeuille et la durée pendant laquelle la juste valeur était inférieure au coût d'acquisition.

11. PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT

La provision pour sinistres non payés et frais de règlement ainsi que la part des réassureurs à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes, imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent aussi être causées par des informations supplémentaires concernant les sinistres, des changements dans l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts significatifs par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres.

Méthode de détermination des provisions

Les méthodologies utilisées pour établir la provision pour sinistres non payés et frais de règlement sont les mêmes que celles utilisées lors de l'exercice précédent :

- La méthode de matérialisation suppose que les sinistres connus sont la meilleure indication du développement à venir. Cette méthode ne dépend pas des unités d'exposition. Elle est fréquemment utilisée, sauf lorsqu'on s'attend à ce que seule une petite portion des sinistres ultimes ait déjà été déclarée, puisque dans une telle situation, cette méthode produirait une trop grande volatilité. Cette méthode est ignorée seulement lorsqu'on a des sinistres très récents qui sont déclarés à l'assureur à une cadence plutôt lente;
- La méthode de Bornhuetter-Ferguson suppose que la différence observée à ce jour entre l'expérience réelle et l'expérience prévue se perpétuera, et que le développement futur ne sera pas affecté par les sinistres déjà connus. Les sinistres non déclarés dépendent alors des unités d'exposition et sont combinés avec les sinistres déjà déclarés. Cette méthode est utilisée lorsqu'un nombre relativement important de sinistres n'ont pas encore été déclarés ou lorsque les sinistres sont tellement récents que l'information normalement utilisée aux fins du calcul des réserves n'est pas complètement disponible. Cette méthode est appliquée principalement aux sinistres des années les plus récentes.

Il est à noter que le passif des sinistres inclut une provision pour frais externes de règlement. Tous les dossiers de réclamations sont confiés à une firme d'experts en sinistres indépendants et, par conséquent, aucune provision pour frais internes de règlement n'est nécessaire.

L'estimation de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement se fonde sur diverses hypothèses, notamment :

- La matérialisation des sinistres;
- Le taux d'actualisation;
- La marge pour écart défavorable.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

11. PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT (suite)

Méthode de détermination des provisions (suite)

Analyse de sensibilité

L'analyse ci-dessous porte sur les variations possibles de certaines hypothèses clés lorsque toutes les autres hypothèses restent constantes, pour montrer les répercussions sur le résultat net et l'avoir des membres.

Facteurs de sensibilité	2014		
	Changements apportés aux hypothèses	Augmentation du facteur	Diminution du facteur
Matérialisation des sinistres	10 %	(13 641)\$	15 229 \$
Taux d'actualisation	1 %	12 751 \$	(13 332)\$
2013			
Facteurs de sensibilité	Changements apportés aux hypothèses	Augmentation du facteur	Diminution du facteur
Matérialisation des sinistres	10 %	(12 747)\$	11 730 \$
Taux d'actualisation	1 %	9 432 \$	(9 861)\$

Le taux d'actualisation utilisé par l'actuaire est de 1,46 % pour l'exercice 2014 (2,95 % en 2013).

Les méthodes utilisées pour établir la provision pour sinistres non payés et frais de règlement sont les mêmes que celles utilisées lors de l'exercice précédent.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

11. PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT (suite)

Rapprochement de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement

L'évolution de la provision au titre des sinistres inscrite à l'état de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 décembre et son incidence sur les sinistres et frais de règlement pour l'exercice s'établissent comme suit :

	2014			2013		
	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net
SOLDE, début de l'exercice	2 834 349 \$	2 288 941 \$	545 408 \$	1 040 349 \$	593 114 \$	447 235 \$
Augmentation (diminution) des pertes et frais estimatifs dans le cas des sinistres subis au cours des exercices précédents	349 687	224 207	125 480	608 008	744 640	(136 632)
Pertes et frais relatifs aux sinistres subis durant l'exercice en cours	1 245 462	850 581	394 881	3 726 837	2 357 415	1 369 422
Sinistres et frais de règlement nets	1 595 149	1 074 788	520 361	4 334 845	3 102 055	1 232 790
Sommes versées (recouvrées) à l'égard des sinistres subis						
Durant l'exercice en cours	(677 171)	(515 024)	(162 147)	(2 883 860)	(1 859 858)	(1 024 002)
Au cours des exercices précédents	(770 437)	(467 194)	(303 243)	343 015	453 630	(110 615)
	(1 447 608)	(982 218)	(465 390)	(2 540 845)	(1 406 228)	(1 134 617)
SOLDE, fin de l'exercice	2 981 890 \$	2 381 511 \$	600 379 \$	2 834 349 \$	2 288 941 \$	545 408 \$

Le tableau suivant résume la provision pour sinistres non payés et frais de règlement ainsi que la part des réassureurs :

	2014			2013		
	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net
Provision pour cas	2 386 473 \$	1 996 168 \$	390 305 \$	2 421 292 \$	2 043 278 \$	378 014 \$
Provision pour sinistres non déclarés						
Provision	406 000	253 104	152 896	334 000	202 495	131 505
Effet de l'actualisation	(85 644)	(68 655)	(16 989)	(168 507)	(142 471)	(26 036)
Effet des marges pour écarts défavorables	275 061	200 894	74 167	247 564	185 639	61 925
	2 981 890 \$	2 381 511 \$	600 379 \$	2 834 349 \$	2 288 941 \$	545 408 \$

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

11. PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT (suite)

Rapprochement de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement (suite)

Le tableau ci-dessous montre la ventilation de la provision pour sinistres et frais de règlement par lignes d'affaires :

	2014			2013		
	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net
Biens	511 431 \$	382 352 \$	129 079 \$	801 775 \$	551 723 \$	250 052 \$
Responsabilité	2 470 459	1 999 159	471 300	2 032 574	1 737 218	295 356
	2 981 890 \$	2 381 511 \$	600 379 \$	2 834 349 \$	2 288 941 \$	545 408 \$

12. PRIMES NON ACQUISES

Le rapprochement de la provision pour primes non acquises est le suivant :

	2014			2013		
	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net
SOLDE , début de l'exercice	1 748 233 \$	920 548 \$	827 685 \$	1 811 576 \$	1 028 867 \$	782 709 \$
Primes souscrites	7 087 725	4 812 467	2 275 258	7 124 959	4 686 350	2 438 609
Primes acquises au cours de l'exercice	(7 094 555)	(4 795 914)	(2 298 641)	(7 188 302)	(4 794 669)	(2 393 633)
SOLDE , fin de l'exercice	1 741 403 \$	937 101 \$	804 302 \$	1 748 233 \$	920 548 \$	827 685 \$

Les tests de suffisance de passifs effectués à la fin de la période de présentation de l'information financière n'ont entraîné la comptabilisation d'aucun passif additionnel lors des exercices terminés le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2013.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives	Mobilier et équipement de bureau	Matériel informatique	Équipement de micro- informatique	Total
Coût	250 727 \$	228 037 \$	235 338 \$	178 512 \$	892 614 \$
Amortissement cumulé	(240 164)	(111 203)	(222 852)	(142 325)	(716 544)
SOLDE au 31 décembre 2012	10 563	116 834	12 486	36 187	176 070
Acquisitions	149 381	7 980	-	161 251	318 612
Amortissement	(20 866)	(30 708)	(11 054)	(33 388)	(96 016)
Total des changements	128 515	(22 728)	(11 054)	127 863	222 596
Coût	400 108	236 017	235 338	339 763	1 211 226
Amortissement cumulé	(261 030)	(141 911)	(233 906)	(175 713)	(812 560)
SOLDE au 31 décembre 2013	139 078	94 106	1 432	164 050	398 666
Acquisitions	18 241	4 748	-	51 591	74 580
Amortissement	(31 887)	(36 819)	(779)	(73 942)	(143 427)
Total des changements	(13 646)	(32 071)	(779)	(22 351)	(68 847)
Coût	418 349	240 765	235 338	391 354	1 285 806
Amortissement cumulé	(292 917)	(178 730)	(234 685)	(249 655)	(955 987)
SOLDE au 31 décembre 2014	125 432 \$	62 035 \$	653 \$	141 699 \$	329 819 \$

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	<u>Logiciels générés à l'interne</u>
Coût	405 845 \$
Amortissement cumulé	<u>(229 905)</u>
SOLDE au 31 décembre 2012	<u>175 940</u>
Acquisitions	232 815
Amortissement	<u>(90 948)</u>
Total des changements	<u>141 867</u>
Coût	638 660
Amortissement cumulé	<u>(320 853)</u>
SOLDE au 31 décembre 2013	<u>317 807</u>
Acquisitions	95 010
Amortissement	<u>(103 392)</u>
Total des changements	<u>(8 382)</u>
Coût	733 670
Amortissement cumulé	<u>(424 245)</u>
SOLDE au 31 décembre 2014	<u>309 425 \$</u>

15. COMMISSIONS DE RÉASSURANCE NON ACQUISES

Le rapprochement des commissions de réassurance non acquises est le suivant :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
SOLDE , début de l'exercice	88 854 \$	107 665 \$
Commissions de réassurance sur les primes cédées au cours de l'exercice	387 510	345 444
Commissions de réassurance acquises	<u>(380 671)</u>	<u>(364 255)</u>
SOLDE , fin de l'exercice	<u>95 693 \$</u>	<u>88 854 \$</u>

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

16. GESTION DU CAPITAL

La Mutuelle définit son capital comme l'avoir des membres. L'avoir des membres totalise 47 069 509 \$ au 31 décembre 2014 et 46 586 807 \$ au 31 décembre 2013. L'objectif de la Mutuelle en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un capital suffisant afin de lui permettre d'assurer sa permanence et de garder la confiance des réassureurs, de l'Autorité des marchés financiers et de ses membres. Les statuts de la Mutuelle ne lui permettent pas de lever du capital autrement que par voie de cotisation auprès de ses membres.

L'actuaire, nommé par le conseil d'administration conformément à la Loi sur les assurances (Québec), prépare annuellement une étude sur la situation financière de la Mutuelle. À cette occasion, il effectue un examen dynamique de suffisance du capital (EDSC), dont un des objets est de vérifier la suffisance du capital de la Mutuelle malgré la survenance d'événements défavorables plausibles. Ces documents sont déposés et présentés au conseil d'administration.

La Mutuelle est soumise aux exigences de l'AMF qui a émis une directive concernant un test de capital minimum (TCM) de 150 %. La direction de la Mutuelle a établi la cible interne du capital minimum requis à 500 %. Afin d'établir la cible interne, la Mutuelle a évalué l'impact de scénarios modérément défavorables présentant une probabilité de survenance de 10 %.

Au cours de l'exercice, la Mutuelle s'est conformée aux exigences de l'AMF et à la cible établie par le conseil d'administration. À la fin de l'exercice, la situation se présentait comme suit :

	2014	2013
Capital disponible	47 070 000 \$	46 587 000 \$
Capital minimum requis	4 812 000	5 049 000
Excédent du capital disponible sur le capital requis	42 258 000 \$	41 538 000 \$

17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion du risque d'assurance et des risques financiers

La Mutuelle est exposée à divers risques qui résultent à la fois de ses opérations d'assurance et de ses activités d'investissement. La gestion des risques est effectuée par la direction de la Mutuelle par l'entremise du comité exécutif dont la mission est de déterminer les principaux risques de la Mutuelle et de mettre en place des politiques et procédures pertinentes pour les gérer de façon proactive et intégrée. Le conseil d'administration et ses comités sont régulièrement informés des changements dans les risques auxquels la Mutuelle fait face ainsi que des politiques et plans d'action mis en place pour les contrôler.

En matière de gestion financière, une politique de placement a été élaborée et est mise à jour sur une base régulière. Son objectif est d'encadrer la prise de décision du gestionnaire en matière de placements. La Mutuelle ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives. Les procédures de contrôle découlant de cette politique assurent une saine gestion des risques liés aux placements.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque d'assurance

Les risques les plus significatifs que la Mutuelle doit gérer concernant des contrats d'assurance sont les suivants :

Risque de souscription

Le risque de souscription se définit comme étant l'exposition à des pertes financières résultant de la sélection et de l'acceptation des risques à assurer ainsi que de la réduction, de la rétention et du transfert de risques. Ce risque est accru du fait de l'envergure des risques couverts par rapport au volume des primes annuelles.

Les polices d'assurance sont souscrites conformément aux pratiques de gestion et aux règlements qui s'appliquent, en tenant compte de la tolérance au risque et des normes de souscription de la Mutuelle, lesquelles sont endossées par ses réassureurs.

Étant donné l'importance des changements survenus dans le marché des assurés et le fait que la Mutuelle ne peut augmenter de façon significative les cotisations de ses membres, la Mutuelle a poursuivi un exercice de planification devant conduire à la refonte de sa politique de souscription et de gestion des risques. Dans la perspective d'une décroissance certaine du nombre d'immeubles au cours des prochaines années et compte tenu de la réduction des ressources disponibles à leur gestion et à leur entretien, les modifications apportées par la refonte permettront notamment à la Mutuelle de mieux personnaliser son offre et également de mieux refléter dans sa tarification la juste part de chacun des membres.

La Mutuelle a également poursuivi l'exercice entrepris en 2013 visant la revue systématique de tous les dossiers sur cinq ans. Le *Plan quinquennal* vise à atténuer le risque relié à l'installation progressive au cours des années d'un biais dans l'appréciation des risques dans un contexte où le profil des membres est susceptible d'évoluer rapidement alors que, de manière générale, les polices des membres ne comportent pas de clause de coassurance permettant de garantir l'adéquation à long terme entre le volume des primes et des sinistres. Ce dernier aspect est particulièrement important compte tenu de l'amplitude de certains risques.

Dans le cadre de son nouveau processus de gestion intégrée des risques, afin de valider l'adéquation de ses politiques de souscription, la Mutuelle procède annuellement à l'établissement d'un profil de risque de son portefeuille. À ce jour, près de 20 % (2013 – 10 %) des dossiers clients ont été révisés en vertu des nouvelles normes qui, dans certains cas, peuvent être appliquées de façon progressive.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque d'assurance (suite)

Risque de sinistralité extrême

Les risques de sinistralité extrême peuvent être décomposés entre, d'une part, les sinistres de très forte intensité touchant un seul contrat et un seul assuré et, d'autre part, les sinistres de faible intensité, mais touchant un nombre important de contrats et d'assurés.

La Mutuelle, par la réassurance, réduit la perte qui est susceptible de survenir à la suite d'événements donnant lieu à des réclamations. De plus, elle se protège contre le risque de sinistralité extrême en souscrivant à plusieurs traités de réassurance non proportionnels par événement.

La Mutuelle a conclu des traités de réassurance au terme desquels elle cède à des réassureurs agréés une partie de ses primes en contrepartie de la prise en charge d'une partie des sinistres.

La principale caractéristique des traités de réassurance est de limiter la perte maximale à 1 000 000 \$ en assurance de biens par risque et à 250 000 \$ en assurance responsabilité par événement.

De plus, la Mutuelle achète une protection globale de réassurance contre les catastrophes de 19 000 000 \$ en assurance de biens et de 6 750 000 \$ en assurance responsabilité, et ce, pour protéger l'ensemble de ses pertes maximales.

Risque de réassurance

Les risques de réassurance peuvent découler, soit du défaut d'un réassureur à honorer ses engagements, soit d'un changement des conditions prévalant sur le marché qui ferait en sorte que la capacité de réassurance ne serait plus disponible, que les termes des contrats ne seraient plus adéquats ou que les tarifs de réassurance augmenteraient fortement.

La disponibilité et le coût de la réassurance, qui dépendent notamment des conditions du marché, tant en termes de prix que de capacité disponible, peuvent influencer sur le volume des primes cédées et la rentabilité de la Mutuelle. Les sociétés de réassurance peuvent décider d'exclure certaines couvertures des contrats que la Mutuelle leur achète ou peuvent modifier de temps à autre les modalités de ces contrats. Les variations qui en résultent dans la protection de réassurance pourraient exposer la Mutuelle à un plus grand risque et à une plus grande perte éventuelle et, par conséquent, elles pourraient miner la capacité de la Mutuelle à souscrire de futurs contrats. Lorsque la Mutuelle ne réussit pas à atténuer le risque au moyen de contrats de réassurance, elle envisage de réduire les protections offertes à sa clientèle afin de limiter son risque.

L'absence généralisée de clause de coassurance aux contrats intervenus entre la Mutuelle et ses membres a pour effet de transférer entièrement le risque de souscription à la Mutuelle et, incidemment, à ses réassureurs advenant une mauvaise évaluation des risques. Compte tenu du faible rapport entre le volume de primes et l'envergure de certains risques, cela pourrait contribuer au désintéressement de ces derniers à renouveler annuellement leurs traités et accentuer la dépendance économique de la Mutuelle envers ses réassureurs.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque d'assurance (suite)

Risque de réassurance (suite)

Le maintien de pratiques de souscription et de prévention efficaces par la Mutuelle, en particulier dans le cas des risques de grande valeur, est essentiel pour conserver une relation de confiance à long terme avec les réassureurs. Tous les traités échéant le 31 décembre 2014 ont été renouvelés, certains pour une période d'un an et certains pour une période de deux ans.

Risque réglementaire

Puisque le changement de lois ou de réglementations peut influencer directement sur la rentabilité d'un secteur d'activité économique, la Mutuelle a développé, en collaboration avec une firme de conseillers juridiques, un programme de conformité à l'environnement afin de se prémunir contre ce risque.

De plus, la Mutuelle collabore étroitement avec les organismes de réglementation et elle se tient au fait de l'évolution des lois et règlements afin d'en évaluer l'incidence sur sa capacité à répondre aux exigences de solvabilité et aux autres obligations.

Risque de concentration

Plus de 80 % des primes brutes souscrites auprès de la Mutuelle découlent de la ligne d'affaires en assurance de biens. Ces risques sont répartis relativement uniformément, sauf pour les régions urbaines, dont principalement Montréal. Cependant, le principal risque de concentration découle de la nature même du marché de la Mutuelle. Celle-ci est limitée par ses statuts à n'assurer en biens et en responsabilité que des bâtiments et activités à caractère religieux.

Selon les clauses des contrats en vigueur, la responsabilité de la Mutuelle vis-à-vis de l'ensemble de ses membres est limitée à 100 000 000 \$ par sinistre de quelque nature que ce soit. Cette limitation est conforme au règlement adopté par le conseil d'administration de la Mutuelle.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque d'assurance (suite)

Développement des sinistres

La Mutuelle est exposée au risque que la provision pour sinistres figurant à l'état de la situation financière soit éventuellement insuffisante. Le risque quant à la provision « Biens » est relativement faible puisque l'estimation se base sur la somme assurée du bilan sinistré ou sur un devis de réparations et que le délai de règlement est relativement rapide. Le risque quant à l'assurance responsabilité est plus significatif. La Mutuelle a recours aux services d'un actuaire externe afin d'évaluer cette provision.

Le tableau de développement des sinistres suivant présente l'évolution des provisions pour sinistres non payés et frais de règlement par année de survenance des sinistres. Au 31 décembre 2014, le développement des sinistres est le suivant :

Brut

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Estimation des sinistres encourus ultimes										
A la fin de l'exercice de souscription	1 077 659 \$	2 603 804 \$	1 507 956 \$	4 011 711 \$	1 388 429 \$	1 961 505 \$	964 488 \$	3 700 625 \$	1 219 001 \$	
Un an après	1 075 463	2 649 502	1 610 975	3 997 985	2 172 763	1 634 458	2 548 833	3 656 522	-	
Deux ans après	976 469	2 653 049	1 608 734	3 982 982	1 674 146	1 663 588	2 880 302	-	-	
Trois ans après	986 220	2 632 930	1 661 038	3 845 226	1 699 798	1 629 561	-	-	-	
Quatre ans après	1 065 809	2 709 421	1 596 426	3 835 719	1 720 102	-	-	-	-	
Cinq ans après	1 021 865	2 708 835	1 592 408	3 835 719	-	-	-	-	-	
Six ans après	1 021 865	2 689 865	1 592 408	-	-	-	-	-	-	
Sept ans après	1 021 865	2 689 865	-	-	-	-	-	-	-	
Huit ans après	1 021 865	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sinistres encourus ultimes	1 021 865	2 689 865	1 592 408	3 835 719	1 720 102	1 629 561	2 880 302	3 656 522	1 219 001	20 245 345 \$
Sinistres payés	(1 021 865)	(2 689 865)	(1 592 408)	(3 835 719)	(1 708 346)	(1 614 561)	(750 850)	(3 562 587)	(677 171)	(17 453 372)
Sinistres non payés	- \$	- \$	- \$	- \$	11 756 \$	15 000 \$	2 129 452 \$	93 935 \$	541 830 \$	2 791 973
Années précédentes à 2006	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	501
Effet de l'actualisation et des marges	-	-	-	-	-	-	-	-	-	189 416
										2 981 890 \$

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers

Sommaire des actifs et des passifs financiers par catégorie

	2014	2013
Actifs financiers désignés comme étant disponibles à la vente		
Encaisse	2 927 868 \$	1 435 453 \$
Bons du Trésor, papiers commerciaux et billets escomptés	-	341 659
Placements	45 106 626	46 249 619
	48 034 494 \$	48 026 731 \$
Prêts et créances		
Primes à recevoir des assurés	1 491 148 \$	1 474 156 \$
Intérêts et dividendes à recevoir	95 998	205 993
Autres débiteurs	14 078	13 706
	1 601 224 \$	1 693 855 \$
Autres passifs financiers		
Attribution aux membres à payer	467 713 \$	477 133 \$
Dettes d'exploitation – réassureurs	1 020 393	1 626 846
Dettes d'exploitation – autres	289 090	342 107
	1 777 196 \$	2 446 086 \$

Les principaux risques financiers auxquels la Mutuelle est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si une contrepartie à une opération ne respecte pas ses engagements. Il constitue un risque auquel la Mutuelle est exposée et provient principalement de l'encaisse, du portefeuille de placements en obligations et des sommes à recevoir des réassureurs.

L'encaisse est détenue auprès d'institutions financières reconnues, dont la notation de crédit est de bonne qualité, afin de diminuer le risque de crédit associé à cet actif.

Les primes à recevoir des assurés sont payées de façon continue. De ce fait, l'exposition de la Mutuelle aux créances douteuses n'est pas importante.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de crédit et de contrepartie (suite)

Les montants recouvrables des réassureurs sont estimés de manière conforme au passif des sinistres et aux contrats de réassurance. Bien que la Mutuelle ait conclu des contrats de réassurance, elle n'est pas libérée de ses obligations directes envers ses titulaires de contrat, et il existe donc un risque de crédit à l'égard de l'assurance cédée, dans la mesure où tout réassureur serait incapable de respecter ses obligations assumées en vertu de tels contrats de réassurance. Par conséquent, la Mutuelle diversifie le placement de sa réassurance de façon à ne pas dépendre d'un seul réassureur. De plus, lors du processus de sélection, en conformité avec sa politique de réassurance, la Mutuelle engage des assureurs agréés au Canada et soumet ces derniers à une procédure de vérification de leur crédit. Selon la politique, les réassureurs significatifs doivent avoir une notation financière de Standard & Poor's minimale de « BBB » lors de la signature des contrats. Puisqu'elle se limite généralement aux réassureurs agréés, la Mutuelle n'exige pas de garantie de ses réassureurs. La Mutuelle évalue, à chaque date de présentation de l'information financière, les recouvrements et les montants à recevoir de la réassurance et constitue des provisions pour les montants de réassurance jugés irrécouvrables. Aux 31 décembre 2014 et 2013, aucun des réassureurs n'a subi une détérioration de sa notation financière par rapport aux critères de la politique de réassurance. La direction estime qu'aux 31 décembre 2014 et 2013, la Mutuelle n'est pas exposée à une perte significative relative à ses réassureurs.

En ce qui concerne le portefeuille de placements en obligations, des critères concernant la cote de crédit des émetteurs ainsi que les limites d'exposition par prêteur, permettant ainsi une diversification des placements en obligations, prémunissent la Mutuelle contre les risques qu'un défaut de paiement affecte de manière significative les résultats.

	2014	2013
Obligations par cote de crédit		
AAA/Aaa/A-1	26,71 %	18,17 %
AA/Aa/A-2	36,68 %	43,35 %
A/A-3	35,02 %	27,59 %
Municipalités du Québec – non cotées	1,59 %	10,89 %

En règle générale, la valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers de la Mutuelle exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Mutuelle est exposée.

À chaque date de fin d'exercices présentés, aucun des actifs financiers exposés au risque de crédit n'est déprécié. De plus, la Mutuelle a estimé, à chaque date de clôture, que la qualité de crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est bonne.

La Mutuelle n'a aucun actif financier en souffrance aux 31 décembre 2014 et 2013.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les fonds nécessaires ne soient pas disponibles, en temps opportun et à des coûts raisonnables, pour couvrir les engagements de la Mutuelle lorsque ceux-ci deviennent exigibles et pour soutenir la croissance prévue dans le cadre de sa planification stratégique.

Afin de gérer les exigences de trésorerie, la Mutuelle conserve les liquidités nécessaires en conformité avec sa politique de placement et en appariement avec ses engagements inscrits aux passifs. De plus, la totalité du portefeuille d'obligations est maintenant sous forme de titres liquides.

Le tableau suivant présente les montants des échéances des flux monétaires liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux autres passifs financiers ainsi que l'échéance des actifs supportant les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les obligations ont été présentées selon l'échéance de l'instrument financier bien qu'elles demeurent disponibles à la vente.

				2014
	Moins d'un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Passifs				
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement	897 671 \$	2 047 549 \$	36 670 \$	2 981 890 \$
Attribution aux membres à payer	467 713	-	-	467 713
Dettes d'exploitation – réassureurs	1 020 393	-	-	1 020 393
Dettes d'exploitation – autres	289 090	-	-	289 090
	2 674 867 \$	2 047 549 \$	36 670 \$	4 759 086 \$
Actifs supportant les passifs				
Encaisse	2 927 868 \$	-	-	2 927 868 \$
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement	687 785	1 695 171	(1 445)	2 381 511
Obligations	3 723 966	12 738 240	4 242 321	20 704 527
	7 339 619 \$	14 433 411 \$	4 240 876 \$	26 013 906 \$

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

				2013
	Moins d'un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Passifs				
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement	1 125 265 \$	1 356 147 \$	352 937 \$	2 834 349 \$
Attribution aux membres à payer	477 133	-	-	477 133
Dettes d'exploitation – réassureurs	1 626 846	-	-	1 626 846
Dettes d'exploitation – autres	342 107	-	-	342 107
	3 571 351 \$	1 356 147 \$	352 937 \$	5 280 435 \$

Actifs supportant les passifs

Encaisse	1 435 453 \$	-	-	1 435 453 \$
Bons du Trésor, papiers commerciaux et billets escomptés	341 659	-	-	341 659
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement	830 879	1 159 615	298 447	2 288 941
Obligations	-	3 946 090	-	3 946 090
	2 607 991 \$	5 105 705 \$	298 447 \$	8 012 143 \$

Risque de marché

Le risque de marché englobe plusieurs catégories de risques. La variation de facteurs tels que le taux de change, le taux d'intérêt et le cours des instruments financiers cotés a une incidence sur la juste valeur des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente. Ces derniers sont surtout sensibles à une variation des taux d'intérêt du marché obligataire et du cours des actions cotées ainsi qu'à la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers cotés. Ce risque est géré en répartissant les instruments financiers dans plusieurs catégories et en diversifiant les secteurs d'activités économiques et géographiques.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de marché (suite)

Risque de change

La Mutuelle est exposée au risque de change en raison d'actions cotées libellées en dollars américains et autres devises.

	2014	
	Dollars canadiens	Pourcentage de l'actif total
Actions		
Dollars américains	3 321 313 \$	6,19 %
		2013
	Dollars canadiens	Pourcentage de l'actif total
Actions		
Dollars américains	4 477 428 \$	8,38 %
Euros	1 601 178 \$	3,00 %
Livres sterling	321 890 \$	0,60 %
Francs suisses	314 657 \$	0,59 %
Yen japonais	238 568 \$	0,45 %
Autres	452 060 \$	0,85 %

Dans l'hypothèse où le dollar canadien s'apprécierait ou se déprécierait de 10 % par rapport à toutes les autres devises, toutes les autres variables restant constantes, l'actif total et le résultat global de la Mutuelle aux 31 décembre 2014 et 2013 diminueraient ou augmenteraient de 332 131 \$ et de 740 579 \$ respectivement.

La Mutuelle ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel elle est exposée.

Risque de concentration

Le risque de concentration survient lorsque des investissements sont faits avec une entité ou des entités ayant des caractéristiques semblables. La Mutuelle gère le risque de concentration en exigeant une diversification prudente des portefeuilles en établissant une politique de placement mise à jour régulièrement.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de marché (suite)

Risque de taux d'intérêt

Les bons du Trésor, les papiers commerciaux, les billets escomptés et les obligations portent intérêt à taux fixes et exposent la Mutuelle à un risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

	Instruments portant intérêt	
	2014	2013
Bons du Trésor, papiers commerciaux et billets escomptés		
Moins de trois mois	- \$	341 659 \$
Obligations	20 704 527 \$	31 254 945 \$

Dans l'hypothèse où le taux d'intérêt en vigueur sur le marché augmenterait ou diminuerait de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif total et le résultat global de la Mutuelle aux 31 décembre 2014 et 2013 diminueraient ou augmenteraient d'environ 728 396 \$ et 1 769 013 \$ respectivement.

Risque de prix

	Juste valeur		Pourcentage de l'actif total	
	2014	2013	2014	2013
Actions cotées	12 224 416 \$	14 994 674 \$	22,78 %	27,92 %
Fonds commun d'obligations	8 965 393 \$	- \$	16,71 %	- %
Fonds commun d'actions	3 212 290 \$	- \$	5,99 %	- %

Dans l'hypothèse où le prix des actions et des fonds communs échangés augmenterait ou diminuerait de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif total et le résultat global de la Mutuelle aux 31 décembre 2014 et 2013 augmenteraient ou diminueraient de 2 440 210 \$ et de 1 499 467 \$ respectivement.

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Placements disponibles à la vente, à la juste valeur

L'échéancier des placements, sauf pour les actions et les fonds communs qui n'ont pas d'échéance spécifique, se répartit comme suit :

	2014		2013	
	Coût amorti	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur
Obligations				
Canada – gouvernement fédéral				
Moins d'un an	3 177 617 \$	3 193 877 \$	- \$	- \$
Un an à cinq ans	2 408 390	2 421 607	374 860	370 436
Plus de cinq ans	1 405 247	1 449 513	2 655 263	2 483 560
Gouvernements provinciaux				
Un an à cinq ans	10 052 414	10 113 554	5 429 136	5 437 521
Plus de cinq ans	2 739 414	2 792 808	5 391 774	5 441 043
Municipalités et administrations publiques				
Moins d'un an	524 648	530 089		
Un an à cinq ans	199 271	203 079	1 762 445	1 797 671
Plus de cinq ans	-	-	5 877 348	6 031 993
Sociétés canadiennes				
Un an à cinq ans	-	-	3 091 933	3 073 152
Plus de cinq ans	-	-	6 626 243	6 619 569
	20 507 001 \$	20 704 527 \$	31 209 002 \$	31 254 945 \$

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

17. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Actions ordinaires disponibles à la vente, à la juste valeur

	2014		2013	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Canadiennes				
Services de télécommunications	144 381 \$	282 758 \$	365 154 \$	673 441 \$
Énergie	1 850 304	1 896 252	1 113 010	1 294 553
Matériaux de base	755 593	725 673	794 877	970 514
Produits industriels	731 840	705 635	417 951	975 218
Produits de consommation	1 122 138	1 255 203	1 096 320	1 553 374
Services publics	149 348	174 930	210 705	134 800
Services financiers	3 126 651	3 596 269	952 672	1 761 245
Technologies de l'information	239 054	266 383	145 784	225 748
	8 119 309	8 903 103	5 096 473	7 588 893
Autres				
Américaines	2 775 939	3 321 313	3 122 704	4 477 428
Internationales	-	-	2 476 090	2 928 353
	2 775 939	3 321 313	5 598 794	7 405 781
	10 895 248 \$	12 224 416 \$	10 695 267 \$	14 994 674 \$

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

18. CLASSEMENT DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Pour refléter l'importance des données utilisées pour réaliser l'évaluation de la juste valeur, la Mutuelle utilise une hiérarchie de la juste valeur pour classer ses instruments financiers par catégorie. Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière doivent être classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, soit :

- Niveau 1 : Évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix d'instruments semblables cotés sur des marchés actifs, à des prix d'instruments identiques ou semblables cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien;
- Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau suivant présente la hiérarchie des actifs évalués à la juste valeur au 31 décembre 2014 :

				2014
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Encaisse	2 927 868 \$	- \$	- \$	2 927 868 \$
Obligations	7 064 997	13 639 530	-	20 704 527
Actions	12 224 416	-	-	12 224 416
Fonds commun d'obligations	8 965 393	-	-	8 965 393
Fonds commun d'actions	3 212 290	-	-	3 212 290
	34 394 964 \$	13 639 530 \$	- \$	48 034 494 \$

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

18. CLASSEMENT DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Le tableau suivant présente la hiérarchie des actifs évalués à la juste valeur au 31 décembre 2013 :

				2013
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Encaisse	1 435 453 \$	- \$	- \$	1 435 453 \$
Bons du Trésor, papiers commerciaux et billets escomptés				
Moins de trois mois	-	341 659	-	341 659
Obligations	-	31 254 945	-	31 254 945
Actions	14 994 674	-	-	14 994 674
	16 430 127 \$	31 596 604 \$	- \$	48 026 731 \$

La Mutuelle évalue le classement des actifs financiers à chaque date de fin d'exercice. Aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux au cours des exercices terminés le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2013.

19. LOYERS ET ENGAGEMENTS

La Mutuelle s'est engagée par bail jusqu'en 2016 pour la location de bureaux. Le solde de l'engagement suivant ce bail s'établit à 16 800 \$. Les paiements minimums exigibles seront de 8 400 \$ pour les deux prochains exercices.

20. PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs (dirigeants ou non) ainsi que les membres du comité de direction. La rémunération des principaux dirigeants est la suivante :

	2014	2013
Avantages à court terme	734 857 \$	649 749 \$





CENTRE
D'ENTRAIDE
ET DE PRÉVENTION

170, rue George, Sorel-Tracy (Québec) J3P 1E1
514-395-4969, poste 7001, sans frais 1-800-567-6586



L'ASSURANCE
MUTUELLE DES
FABRIQUES DE MONTRÉAL

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

1071, rue de la Cathédrale, Montréal (Québec) H3B 2V4
Service à la clientèle: 514-395-4969, sans frais 1-800-567-6586
Urgence et Réclamations (24/7): 1-855-395-2636
Assistance juridique: 1-866-519-4001